



Plainte pour attouchements entre mineurs

Par mars

Bonjour,

mon fils de 11 ans et 11 mois vient d'être accusé par la compagne de mon ex-mari (procédure de divorce en cours) d'attouchements sur sa fille de 3 ans. Une plainte a été déposée et mon fils va être entendu par des experts. Il nie les faits dans un contexte de tension entre la compagne en question et mes 3 enfants et des précédents (reconnus par sa mère mais pas de dépôt de plainte) du fait du père et du gd-père sur cette petite fille.

J'ai commencé de mon côté des rencontres avec une pédopsychiatre pour essayer de comprendre. J'envisage de déposer plainte pour diffamation.

Pouvez-vous me dire ce qu'encourt mon fils si les accusations s'avéraient fondées ?

Et si une plainte pour diffamation permettrait d'enquêter sur les précédents et sur leur éventuel impact dans le comportement de la petite fille ?

Je vous remercie pour votre réponse

Bien cordialement